

80 fédérations départementales,
350 associations locales,
Plus 60 000 familles adhérentes

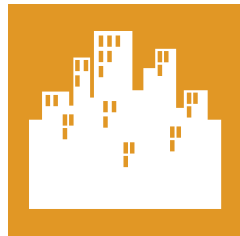
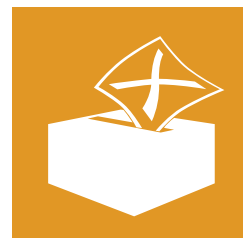


Familles de France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1935, libre de tout lien politique, syndical, confessionnel ou idéologique, mouvement agréé organisation nationale de consommateur depuis 1975, d'éducation populaire depuis 1982, et éducative complémentaire de l'Enseignement public depuis 2005.

Familles de France, ce sont des bénévoles qui interviennent dans toute une variété de services : accueil et information, accompagnement des familles (médiation familiale, soutien à la parentalité, conseil conjugal...), activités manuelles ou culturelles et sportives, structures d'accueil (jeune enfant, périscolaire, vacances), services à domicile, épicerie sociale, conseils budget et consommation/logement, manifestations et événements (bourses aux vêtements, aux jouets, conférences...)



ELECTIONS MUNICIPALES 2014 VOTRE PROJET POUR LES FAMILLES ...



www.familles-de-france.org

Les 23 et 30 mars 2014, mobilisons les familles !

Tout le projet d'une ville, d'un village, concerne la famille !

- ☐ les modes de garde
- ☐ le logement
- ☐ la fiscalité
- ☐ l'équipement scolaire et périscolaire
- ☐ les personnes âgées
- ☐ les équipements sportifs et loisirs
- ☐ les arts et la culture
- ☐ la santé
- ☐ le handicap et l'accessibilité
- ☐ les parcs et jardins
- ☐ les transports
- ☐ les services publics
- ☐ les commerces et l'économie de proximité
- ☐ l'action sociale

... sont des questions familiales.

La famille, sous toutes ses formes – qu'elle soit composée de jeunes enfants, d'adolescents ou de seniors – c'est le lien social qui anime la collectivité et crée la dynamique qui donne vie à son économie, ses services et ses équipements.

Ces élections doivent mobiliser les citoyens et les inciter à participer à la vie de leur cité. Pour cela Familles de France vous interpelle :

- pour que vous répondiez aux problématiques concrètes et quotidiennes des familles.
- pour que vous souteniez les associations partenaires de votre action municipale.
- pour que vous fassiez de la commune le lieu le plus accueillant possible pour les familles.

1. Quelles activités – et sous quelle forme – proposez-vous aux familles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ?

2. Comment comptez-vous prendre en compte les personnes âgées sur votre territoire ?

3. Les parents peinent à concilier vie familiale et vie professionnelle : quels sont les services que vous proposez pour les y aider ?

4. La loi vous autorise à des abattements fiscaux supplémentaires pour les familles, comment les appliquerez-vous ?

Sur ces projets, vous envisagez des partenariats avec des associations ? Familles de France est présent sur votre commune : rencontrons-nous !